

REGLEMENT PARTICULIER

ARTICLE 1 : PRESENTATION

Le club MOTO-VERTE MAURIENNE, sous l'égide de la Fédération Française de Motocyclisme, organise les **vendredi 17, samedi 18 et dimanche 19 août 2007** sur le site de station de La Norma, avec le concours de la Maison de La Norma, une course de côte Tout Terrain dénommée :

« 10ème LA NORMA MOTO-VERTE »

Cette épreuve, enregistrée en Zone Union Européenne sous le numéro _____, se disputera sur inscriptions, conformément au Code Sportif de la FFM, à ses annexes, ainsi qu'au présent Règlement Particulier.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS

La « 10ème NORMA MOTO-VERTE » est ouverte à tous les pilotes français titulaires d'une licence F.F.M. de l'année en cours ainsi qu'à tous les pilotes étrangers faisant partie de la Zone Union Européenne et munis du visa de sortie de leur fédération nationale, dont l'engagement sera retenu par l'organisation.

Il pourra être délivré des licences à la journée. Dans ce cas le pilote devra fournir un certificat médical de moins d'un an de non contre-indication à la pratique du sport de motocycliste.

Les demandes d'engagements sont disponibles dès la parution du présent règlement et ce jusque dans la limite du nombre maximum de 250. Une liste d'attente sera établie et les places libres seront attribuées dans l'ordre d'arrivée des demandes.

Le montant de l'engagement est fixé à 80€, règlement en espèces ou par chèque à l'ordre de : Maison de la Norma.

L'engagement accompagné du paiement est à envoyer à l'adresse suivante :

MAISON DE LA NORMA
Attn : Véronick
«10ème LA NORMA-MOTO VERTE»
73500 LA NORMA

L'engagement ne sera effectif qu'à réception définitive du paiement. Le Comité d'Organisation se réserve le droit de refuser un engagement sans avoir à en donner les raisons, le montant d'inscription sera intégralement remboursé aux pilotes dont l'engagement serait refusé. En cas de désistement du pilote, le montant de l'inscription sera remboursé à hauteur de 100% jusqu'au 20 juillet 2007 minuit, à hauteur de 50% jusqu'au 4 août 2007 minuit, **aucun montant ne sera remboursé au delà** sauf et uniquement pour raison médicale valable. L'original du certificat médical justifiant de l'incapacité doit parvenir à l'organisateur au plus tard lundi 13 août (plus de remboursement au-delà). Les cas d'hospitalisation n'entrent pas dans les catégories précédentes et donneront lieu à un remboursement intégral. Toutefois, et dans tous les cas, un montant forfaitaire de 15€ sera systématiquement retenu au titre de frais de dossier.

➤ ARTICLE 3 : DEROULEMENT - DISPOSITIONS PARTICULIERES

La « 10ème NORMA MOTO-VERTE » se déroulera sur un terrain d'évolution 100% terre d'une longueur d'environ 10 000 mètres. Le départ se fera de la station de la Norma pour atteindre le sommet de l'itinéraire des crêtes, représentant un dénivelé de 1200 mètres.

Pour raisons de sécurité ou autre, la Direction de Course se réserve le droit de modifier le tracé à tout moment. Dans ce cas les pilotes devront en être informés avant le départ de la manche.

Les horaires prévisionnels sont les suivants (les départs se font un par un toutes les 30 secondes, sauf pour les 10 premiers : toutes les minutes) :

VENDREDI 17 AOÛT 2007

- 10h00 à 19h30 : **Contrôles administratifs et techniques.**
- 13h30 à 19h30 : **Entraînements.**

SAMEDI 18 AOÛT 2007

- 07h30 à 9h30 : **Contrôles administratifs et techniques.**
- 11h00 : **Briefing pilotes** - devant le podium de sonorisation.
- 12h00 : **RUN 1** - montée d'essai et de reconnaissance.
- 15h00 : **RUN 2** - montée chronométrée, détermine l'ordre des départs des Runs 3 et 4.

DIMANCHE 19 AOÛT 2007

- 09h00 : **RUN 3** - montée chronométrée.
- 12h00 : **RUN 4** - montée chronométrée.
- 15h00 : **FINALE.**
- 17h30 : **Remise des Prix** à la Maison de la Norma.

Le Point Course et le tableau d'affichage officiel se situeront à la Maison de la Norma. Un tableau d'affichage lumineux situé près du parc coureur indiquera en temps réel les résultats officiels.

Après chaque montée, le pilote pourra redescendre aussitôt sur le parc mécanique par un parcours de liaison balisé et devra mettre sa moto en parc fermé où les interventions mécaniques seront interdites. Une assistance de 30 minutes sera autorisée avant mise en parc fermé. Le pointage en avance est autorisé.

Chaque pilote recevra un carton de pointage, il aura 60 minutes après son départ pour pointer au CH d'entrée de parc. Si le pilote ne remet pas son carton à l'entrée du parc fermé, il ne sera pas classé.

Le fait de sortir du parcours balisé sans le rejoindre au même endroit, entraînera l'annulation de la montée incriminée. Le fait d'emprunter le parcours en sens inverse de la course pour quelque raison que ce soit entraînera la mise hors course.

Le parc fermé se situera au lieu-dit « Les Avenières », au centre de la station.

AUCUN ESSAI NE SERA TOLERE SUR LA PISTE OU SUR LE TERRITOIRE DE LA STATION EN DEHORS DES HORAIRES ET DES LIEUX OFFICIELS SOUS PEINE DE MISE HORS COURSE. LES PERSONNES ETANT IMPLIQUEES DANS LA PREPARATION DE LA COURSE PENDANT LA SEMAINE PRECEDANT L'EPREUVE SERONT LES SEULES AGREES PAR L'ORGANISATION ET AUTORISEES A CIRCULER. ELLES SERONT IDENTIFIEES PAR LE PORT DE PLAQUES "ORGANISATION".

Le port du dossard fourni par l'organisateur est obligatoire. Pour des raisons de contrats publicitaires personnels, le cas particulier des pilotes de notoriété sera étudié par la direction de course. Le cas échéant il sera demandé au pilote d'apposer un autocollant du partenaire de l'épreuve sur son garde-boue avant.

➤ ARTICLE 4 : VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES

Les concurrents devront satisfaire aux opérations de contrôles administratifs et techniques qui se dérouleront le vendredi 17 août de 10h00 à 19h00 et le samedi 18 août de 7h30 à 9h30.

Vérifications administratives (à la Maison de la Norma) :

Les documents suivants seront demandés :

- feuille d'engagement dûment complétée
- permis de conduire ou CASM
- licence de l'année en cours
- pour les pilotes non-français : visa de sortie de leur fédération d'origine

Une pièce d'identité sera demandée comme caution et rendue au moment de la restitution du dossard.

Vérifications techniques (au parc fermé, lieu-dit « Les Avenières ») :

Sont acceptés : tous types de motocyclette solo de type enduro répondant aux normes de sécurité imposées par les règlements techniques F.F.M. en vigueur et autorisés à la circulation sur la voie publique. Seules les motos homologuées par le service des Mines et donc en conformité avec le Code de la Route seront admises au départ. La présentation de la carte grise est obligatoire. **Les motos munies d'une immatriculation type W ou WW garage seront refusées.** Pour les machines homologuées à titre isolé, les concurrents devront présenter copie du certificat de conformité, la carte grise, le numéro de réception à titre isolé.

Les points techniques suivant seront contrôlés :

- contrôle de conformité aux règlements techniques F.F.M.
- contrôle de bruit par sonomètre : **96 DB/A maxi sans tolérance de dépassement.**
- contrôle de l'équipement de protection de la machine (embouts de guidon, carter de pignon de chaîne, parties saillantes interdites).
- pneus enduro homologués FIM sur les roues motrices.
- contrôle de l'équipement de protection du pilote (casque homologué selon la norme en vigueur, ne présentant pas de choc, éléments de protection du pilote, etc. ...)
- numéro de course obligatoire à l'avant et sur les 2 côtés (plaques fournies par l'organisation).
- dispositif de maintien de la béquille en position relevée.

Tout pilote ou véhicule non conforme se verra refuser le départ, notamment pour niveau sonore excessif.

ATTENTION : SILENCIEUX CROSS REFUSE

Une zone de réglage test des machines est prévue dans un secteur délimité à cet effet, aux mêmes horaires que les contrôles administratifs et techniques. Aucun réglage test ne sera possible après mise en parc fermé de la moto.

➤ **ARTICLE 5 : CLASSEMENTS**

- L'ordre des départs des Runs 3 et 4 sera déterminé par les résultats de la montée de classement Run 2 : le meilleur temps s'élancera en tête. Le pilote n'ayant pas terminé la première montée chronométrée (Run 2) s'élancera en dernière position lors des montées suivantes. Si plusieurs pilotes sont dans ce cas, le dossard le plus petit s'élancera d'abord.
- Si un pilote ne se présente pas dans les temps sur la ligne de départ, alors il partira en dernière position de la montée en cours.
- Le pilote n'ayant pas terminé une montée chronométrée pourra prendre le départ de la suivante.
- **IMPORTANT.** Le pilote ne parvenant pas à atteindre le milieu de la montée chronométrée dans un délai de 30 minutes sera invité à sortir du tracé par les commissaires, sur ordre du Directeur de Course. Ce check-point est situé à mi-course sur le plateau de la Repose (km 6). Le pilote pourra néanmoins prendre le départ de la montée suivante.
- Sera déclaré vainqueur le pilote ayant réalisé le meilleur temps cumulé de deux des trois montées chronométrées (Runs 2 à 4).
- La manche finale, retenant 60 pilotes sélectionnés par l'organisateur, fera l'objet d'un classement et d'une dotation séparés et ne sera pas prise en compte pour le classement scratch. Elle se déroulera par manches successives sous le format : séries ; $\frac{1}{2}$ finale ; repêchage et finale.

➤ **ARTICLE 6 : REMISE DES PRIX ET DOTATIONS**

Les résultats seront affichés sur le panneau officiel situé à la Maison de la Norma.

La remise des prix officielle aura lieu devant la Maison de la Norma la salle des fêtes le dimanche 19 août 2007 à 17h30. Les pilotes ne se présentant pas à cette remise des prix perdront le bénéfice de ceux-ci. Les prix sont cumulables.

Prix et classement scratch toutes cylindrées et tout type de licence confondus :

- 1 ^{er}	2000 €	- 4 ^{ème}	400 €
- 2 ^{ème}	1000 €	- 5 ^{ème}	200 €
- 3 ^{ème}	600 €		

Prix par catégories d'âge (âge réel en date de la course), toutes cylindrées confondues :

- catégorie -20 ans :	1 ^{er} : 200 €	2 ^e et 3 ^e : lots
- catégorie +40 ans :	1 ^{er} : 200 €	2 ^e et 3 ^e : lots
- catégorie +50 ans :	1 ^{er} : 200 €	2 ^e et 3 ^e : lots

Catégorie féminine (si au moins 3 au départ) :

- 1 ^{ère} : 200 €	2 ^e et 3 ^e : lots
----------------------------	---

Prix additionnels pour la Finale - Trophée SP BIKE :

- 1 ^{er}	1000 €	- 4 ^{ème}	200 €
- 2 ^{ème}	600 €	- 5 ^{ème}	100 €
- 3 ^{ème}	400 €		

➤ **ARTICLE 7 : RECLAMATIONS**

Elles devront être présentées au Directeur de Course au plus tard 30 minutes après l'affichage des résultats officiels. La caution de réclamation est fixée à 75€, remboursable si la réclamation est reconnue fondée. Chaque réclamation ne peut se référer qu'à un seul motif.

➤ **ARTICLE 8 : MESURES GENERALES**

Si, à la date du 10 août 2007, le nombre d'engagement reçu était inférieur à 80, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve.

➤ **ARTICLE 9 : OFFICIELS DE L'EPREUVE**

Directeur de Course :	CHALLAMEL Jean Claude
Directeur de Course adjoint :	QUEZEL AMBRUNAZ Gilbert
Commissaire Technique :	REVIRE Louis - DUBOIS Eric (adjoint)
Commissaires Sportifs :	BAYLE Thierry VERNEX Marie Claude DREVET Bernard EUCHIN Éliane
Commissaires de Route :	MARSAL Sandra LARGE Frédéric VERNEX André

➤ **ARTICLE 10 : ASSURANCE**

Un contrat d'assurance conforme à la législation en vigueur, garantissant les risques A-C-D et E a été contracté par le Comité d'Organisation auprès de la compagnie : **NOM ET ADRESSE**